



15ème législature

Question N° : 8973	De M. Pierre-Yves Bournazel (UDI, Agir et Indépendants - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales
Rubrique > logement	Tête d'analyse > Mesures concernant l'isolation des logements et éco-quartiers	Analyse > Mesures concernant l'isolation des logements et éco-quartiers.
Question publiée au JO le : 05/06/2018 Réponse publiée au JO le : 03/09/2019 page : 7846 Date de changement d'attribution : 16/10/2018 Date de renouvellement : 11/09/2018 Date de renouvellement : 05/02/2019		

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les mesures concernant le logement. Axe stratégique du plan climat présenté le 6 juillet 2017, l'amélioration du quotidien des Français doit passer par des solutions concrètes aux problèmes d'isolation de certains logements. L'isolation des bâtiments est un réel enjeu car plus de 11 millions de Français sont en situation de précarité énergétique et ne peuvent plus se chauffer. L'objectif est de faire de la rénovation thermique une priorité nationale, notamment dans les vieux bâtiments de logements collectifs. Au-delà de l'aspect financier, la déperdition d'énergie est un véritable enjeu écologique et environnemental. Il lui demande ainsi des précisions sur les mesures concrètes envisagées, leur calendrier de mise en œuvre, et ce qui est prévu pour favoriser la construction de « logements passifs » ou d'éco-quartiers.

Texte de la réponse

La réglementation thermique 2012, en vigueur pour tous les logements depuis le 1er janvier 2013, fixe des exigences concernant les bâtiments neufs qui imposent qu'ils soient très peu consommateurs d'énergie. Une obligation complémentaire, concernant la performance de l'enveloppe (conditions d'isolation), impose une limitation importante de leurs besoins énergétiques, notamment en chauffage. La future réglementation énergétique et environnementale RE2020 comportera, en plus d'obligations énergétiques, une limitation de l'impact des gaz à effet de serre des bâtiments neufs. Comme les consommations énergétiques représentent une grande partie de cet impact, agir sur les consommations énergétiques sera un levier d'action pour en respecter les exigences. Par ailleurs, le plan de rénovation énergétique des bâtiments existants présenté le 26 avril 2018 par le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, et le ministre de la cohésion des territoires, fait de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants une priorité nationale avec une mobilisation générale pour réduire la consommation d'énergie des ménages, et en particulier les plus précaires. Les ministres ont lancé la campagne de communication nationale « Faire » le 10 septembre 2018 pour rendre lisible l'information et le conseil sur la rénovation énergétique que recherchent les citoyens et entraîner l'ensemble des acteurs publics et privés dans cette dynamique. Ce plan de rénovation prévoit de massifier la rénovation des logements et de lutter contre la



précarité énergétique. L'objectif est d'engager 500 000 rénovations par an, dont 150 000 devant concerner les logements les plus énergivores dans le but d'éradiquer toutes les passoires thermiques d'ici 2025. Le gouvernement a annoncé la mobilisation de 14 Md€ sur 5 ans pour ce plan. Le programme de l'agence nationale de l'habitat (Anah) « Habiter Mieux », ciblant particulièrement les ménages les plus modestes, est ainsi conforté sur la période 2018-2022 ; il doit permettre de rénover avec efficacité 75 000 logements par an (dont 4 000 pour les propriétaires bailleurs), en 2018 le nombre de rénovations a atteint plus de 62 000 en hausse de 20 %. Le dispositif des certificats d'économie d'énergie continuera d'être déployé pour financer directement les travaux de rénovation des particuliers. Par ailleurs, l'éco-prêt « logement social » est en cours de refonte pour aller vers sa simplification avec une aide plus efficace pour la rénovation des passoires énergétiques. Parallèlement, la formation des professionnels du bâtiment est accompagnée pour renforcer continûment la performance des travaux. L'innovation est également soutenue avec plus de 25 M€ sur 3 ans grâce aux certificats d'économie d'énergie.